

Préambule

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les conditions d'achat et d'utilisation des Titres de transport vendus par KEOLIS CIF dont notamment la « navette Parc Astérix » et la « navette Parc Astérix + 1 Entrée Parc Astérix Adulte ou enfant ».

Ces Titres de transport sont uniquement utilisables sur le réseau Roissypole-Parc Astérix dont le service est assuré par la société Courriers de l'Ile-de-France.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout client, qu'il soit titulaire ou simple détenteur d'un Titre de transport. Les présentes conditions générales forment avec le règlement d'exploitation du service, le contrat de transport.

Ce contrat de transport régit les obligations entre le client et KEOLIS CIF applicable à l'ensemble du réseau Roissypole-Parc Astérix et est matérialisé par les Titres de transport.

L'intégralité des présentes conditions générales et le règlement d'exploitation du service sont disponibles en agence commerciale et au guichet « Parc de Loisirs » de la Gare routière Roissypole (ci-après au guichet).

Les documents précités sont également consultables pendant toute la saison d'ouverture du parc Astérix aux adresses internet suivantes : <http://boutique.keolis-cif.com/index.asp> et <http://www.keolis-cif.com/>

Les dates d'ouverture du Parc Astérix étant précisées chaque année sur le site internet : <http://www.parcasterix.fr/calendrier-douverture> ainsi que par un affichage en agence commerciale et au guichet.

Il est précisé qu'une Commande effectuée sur le site KEOLIS CIF emporte adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur toutes autres dispositions contenues dans tout autre document (prospectus, catalogues, etc.) émanant de KEOLIS CIF, qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toute tolérance éventuelle de KEOLIS CIF au regard de l'exécution par le client de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation à ses droits pour l'avenir.

Article 1 – Définitions

Les termes suivants utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification ci-après :

« Titres de Transport » : s'entend de tous les Titres de transport vendus par KEOLIS CIF les jours d'ouverture du Parc Astérix.

« Commande » : s'entend de toute commande de Titre de transport effectuée par le client dès lors qu'elle aura été acceptée par KEOLIS CIF conformément aux dispositions des présentes conditions générales de vente.

Article 2 Achat et validité du titre de transport

Les Titres de transport ne sont valables que pour l'année en cours au moment de leur achat.

A titre d'exemple, des Titres de transports achetés en 2016 ne seront uniquement valables pour la saison 2016 du parc Astérix.

Les retraits des Titres de transport devront être effectués au bureau Ibus se situant à proximité de la gare routière de Roissypole.

Lors du retrait de sa Commande, le client doit s'assurer de la conformité de son Titre de transport au regard de la Commande qu'il a passée.

Dans le cas où le Titre de transport ne serait pas conforme à sa Commande, le client devra immédiatement le signaler à un agent Ibus et mettre à disposition de KEOLIS CIF tous moyens nécessaires pour constater la non-conformité du Titre de transport au regard de la Commande du client.

En présence d'un titre de transport non conforme à la commande passée par le client, KEOLIS CIF ne sera tenue qu'à une obligation de remplacement à l'exclusion de tout autre obligation ou réparation de quelque nature qu'elles soient.

➤ **Les Titres de transport accessibles sur internet**

Le client a la possibilité d'acheter sur le site internet de KEOLIS CIF les Titres de transport suivants :

- Les billets de bus navette aller/retour pour adulte (personne âgée de plus de douze (12) ans)
- Les billets de bus navette aller/ retour pour enfant (personne âgée de trois (3) à onze (11) ans)
- Les billets de bus navette aller/retour pour adulte avec un accès au parc Astérix
- Les billets de bus navette aller/retour pour enfant avec un accès au parc Astérix

Le client doit effectuer sa Commande sur le site internet de KEOLIS CIF, au plus tard quarante-huit (48) heures avant son retrait au bureau d'information IBUS situé à proximité de la gare routière Roissypole.

Après la validation de la Commande par le client, KEOLIS CIF confirmera cette validation de manière expresse par l'envoi d'un e-mail de confirmation, accusant réception de la commande.

Les Titres de transport achetés sur le site internet ne seront délivrés au client que sur présentation préalable :

- Du numéro de commande du client
- Ainsi que des pièces d'identité suivantes uniquement : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport.

Lors de sa Commande sur internet, un formulaire type de rétractation permettra au client de procéder à l'annulation de sa Commande concernant exclusivement le billet d'entrée au parc Astérix, pendant quatorze (14) jours à compter de sa validation.

Dans le cas où le client procéderait à l'annulation de sa Commande, il sera remboursé dans un délai de quatorze (14) jours maximum du montant du billet d'accès d'entrée au parc Astérix.

➤ **Les Titres de transport accessibles sur place**

Le client a la possibilité d'acheter sur place les Titres de transport suivants :

- Les billets de bus navette aller/retour pour adulte
- Les billets de bus navette aller/ retour pour enfant

- Les billets de bus navette aller/retour pour adulte avec un accès au parc Astérix
- Les billets de bus navette aller/retour pour enfant avec un accès au parc Astérix
- Les billets de bus navette aller/retour pour les groupe constitué de plus de dix (10) personnes
- Les billets de bus aller simple ou retour simple pour adulte ou pour enfant

Article 3 Tarification et paiement

Les tarifs des Titres de transport sont indiqués en euros TTC dans la grille tarifaire disponible au guichet, en agence commerciale ainsi que sur le site internet <http://www.keolis-cif.com/loisirs-et-service/les-loisirs/le-parc-asterix/>. Ces tarifs sont révisables chaque année.

Les prix applicables à la vente des Titres de transports sont ceux en vigueur à la date de l'acceptation de la Commande par KEOLIS CIF.

Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé et devra dans ce dernier cas fournir un justificatif.

➤ Le paiement des Titres de transports accessibles sur internet :

Le client pourra procéder au paiement de son Titre de transport par carte bleue depuis le site internet de KEOLIS CIF via l'interface de paiement SOGENACTIF.

➤ Le paiement des Titres de transport accessibles sur place :

Le client pourra également procéder au paiement au comptant en un seul versement par carte bancaire ou en espèces.

Article 4 Utilisation des Titres de transport

Conformément au règlement d'exploitation, le Titre de transport, doit obligatoirement être validé à l'entrée du bus.

En cas de perte ou de vol de son Titre de transport le client devra procéder au paiement d'un nouveau Titre de transport.

L'usage d'une fausse qualité destinée à tromper une personne morale pour la déterminer à remettre un bien ou à fournir un service, constitue une escroquerie pénalement sanctionnée.

S'il s'avère que des informations erronées ont été fournies dans le but d'obtenir un tarif réduit, le contrat de transport sera résilié. Le client sera en outre redevable de la réduction dont il aura indûment bénéficié assortie de dommages-intérêts.

Article 5 Remboursement des Titres de transport

Dans les cas où il est avéré que KEOLIS CIF se trouve dans l'impossibilité d'exécuter son service , le client pourra obtenir l'annulation et le remboursement de sa commande à l'issue d'un délai de trente (30)

jours après l'envoi préalable d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :
KEOLIS CIF, Service Ibus, 34 rue de Guivry, 77990 LE MESNIL AMELOT

Le client devra produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

Aucun remboursement, même partiel ne sera dû par KEOLIS CIF dans les cas suivants :

- Le client a commis une erreur dans l'établissement de sa commande en cas d'achat des Titres de transport sur internet
- Le client choisi de ne pas utiliser son titre de transport

Article 6 Données personnelles

La vente des Titres de transport ne font l'objet d'aucun traitement de données à caractère personnel.

Article 7 Responsabilité

KEOLIS CIF ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects tels que définis à l'article 1151 du Code civil.

La responsabilité de KEOLIS CIF ne pourra être engagée en présence d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

Article 8 Application et modification

KEOLIS CIF se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de ventes qui s'appliqueront dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur publication sur le site internet, en agence et au guichet du réseau Roissy pôle-Parc Astérix.

Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent.

Article 9 Réclamation

Pour toute contestation, le client pourra écrire à KEOLIS CIF, SAS au capital de 343 396 €, RCS Meaux B 562 091 132, Service Relations clients, 34 rue de Guivry, 77 990 LE MESNIL AMELOT ou téléphoner au 01 48 62 38 33 (bureau Ibus, ouvert de 6h30 à 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h les samedis et dimanches)

En cas de contestation, le client devra exposer en temps utile les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

Conformément à l'article L.133-4 du Code de la Consommation, le client, après avoir saisi le service client de KEOLIS CIF et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de deux (2) mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel